

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1974)  
**Heft:** 295

**Artikel:** Les capitales cantonales de la presse  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026724>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Vingt-sept ans plus tard, en 1974, « Monsieur Verdoux » fait plus que garder sa jeunesse et son actualité. C'est aujourd'hui qu'il devient percussif et inquiétant.

... Je vous remercie, la « Dow » se porte bien, les différentes industries d'armement aussi... Elles ne semblent pas trop affectées par la récession.

J. C.

## LA SEMAINE

### DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

## Les capitales cantonales de la presse

La commission des cartels a publié un complément à son rapport de 1969 sur la concentration dans la presse. Cette étude a paru en français. Elle contient une liste des dix plus grands journaux de Suisse dont trois paraissent à Zurich, deux à Genève et à Lausanne, un à Bâle, à Berne et à Lucerne. Il est intéressant de relever que pour six de ces journaux, un contrôle ultérieur du tirage, dont il n'a pas pu être tenu compte, a permis d'enregistrer une augmentation ; celle-ci va, suivant les cas, de 216 à 5644 exemplaires (pour les quatre autres journaux, il n'y a pas eu de contrôle dans l'intervalle).

— Nous avons noté à diverses reprises que le « Solothurner AZ », quotidien socialiste soleurois, paraissait être un des journaux socialistes alémaniques encore sain. A relever que des artistes soleurois ont mis cet automne des œuvres graphiques à la disposition du journal qui les a reproduites à tirage limité et les vend maintenant à 30 francs la feuille, signée par les auteurs.

— « Wirtschaftsrevue » (11) consacre plusieurs pages aux syndicats : une interview d'Ezio Canonica, président de l'USS, des chiffres sur les organisations syndicales des différentes tendances, des indications sur la participation de syndicalistes aux travaux du Parlement fédéral et de commis-

sions nationales ou internationales, les résultats d'une enquête auprès du patronat, sollicité de dévoiler son opinion sur les syndicats et une étude de Rudolf Eckert sur les menaces de gauche qui pèsent sur les syndicats.

A l'appui de cet article, un tableau des principaux organes de la « Nouvelle gauche ». Cette liste de onze titres est incomplète car elle ne mentionne, par exemple, que l'édition de « La Brèche » en allemand (qui devient bi-mensuelle). Titres cités : « Bresche », « Poch-Zeitung », « Focus/Agitation », « Zeitiendienst », « Roter Magnet », « Viva », « Oktober », « Infrarot », « Revolutionäre Politik », « Tout va bien », « Offensiv ». Ces

journaux paraissent, suivant la liste, dans huit cas dans le canton de Zurich, dans un cas à Lausanne (pour l'édition française d'« Oktober »), à Bâle, à Coire et à Genève.

— Dans le supplément de fin de semaine de la « National Zeitung », une large place à des problèmes de fond : en première page, la présentation d'une deuxième étude du Club de Rome dans le cadre de sa réflexion, maintenant largement popularisée, sur le développement mondial (un travail financé, soit dit en passant, par la fondation Volkswagen) ; à l'intérieur du cahier, une étude sur la situation de la femme à travers les thèses de la gauche française.

## A nos abonnés

L'indépendance n'a pas de prix, mais elle a un budget !

En ces temps d'échéances de fin d'année, une adresse donc en deux points.

L'indépendance, tout d'abord. Comme on le sait, « Domaine Public » ne vit, depuis onze ans, que de la confiance et de la fidélité de ses abonnés. Pour assurer la plus grande liberté possible dans le commentaire et l'information, ce journal est en effet resté fidèle à une ligne de conduite stricte : renoncer à la fois aux subventions partisans et à la publicité.

Nous comptons donc sur vous pour continuer à soutenir une expérience dont l'importance s'accroît à mesure que s'affirment les mouvements de concentration dans la presse bourgeoise (et les disparitions dans la presse de gauche), l'expérience d'une publication de gauche capable de poursuivre une tâche de contre-information et de critique.

Le budget ensuite. Le prix de l'abonnement à « DP » change. Il s'agit en réalité d'un

réajustement et non d'une augmentation (le montant de l'abonnement n'a pas varié depuis trois ans, alors que les coûts de fabrication ont augmenté, eux, d'un tiers) : il vous en coûtera, pour 1975, 40 francs pour recevoir chaque semaine cet hebdomadaire.

Pour marquer encore plus tangiblement votre attachement à « Domaine Public », pour contribuer à augmenter son rayon d'action, pour liquider efficacement et facilement la question épineuse des cadeaux de Noël (d'une pierre, trois coups !), nous vous recommandons en outre une formule qui a fait ses preuves : l'abonnement-cadeau, soit 60 francs au total pour régler votre dû pour 1975 et offrir « DP » pour une année complète à une personne de votre choix !

P.S. — La tâche de l'administration sera considérablement facilitée si, utilisant la formule de CCP encartée dans le présent numéro, vous y écrivez très lisiblement (majuscules) votre nom et votre adresse complète (en cas d'abonnement-cadeau, le spécifier au dos du bulletin, avec le nom et l'adresse de l'heureux élu).